

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. François Baertschi, Françoise
Sapin, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, André
Python, Ana Roch, Christian Flury, Francisco
Valentin, Danièle Magnin, Daniel Sormanni*

Date de dépôt : 16 novembre 2018

Proposition de motion

Pas de coup de massue pour les petits propriétaires de leur propre logement : prolongeons le moratoire sur la valeur locative !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'une motion intitulée « Coup de massue sur la « valeur locative » : un moratoire pour les petits contribuables » (M 2443) a été déposée au Grand Conseil en date du 22 janvier 2018 ;
- que le Conseil d'Etat a décidé de ne pas augmenter la valeur locative pour la seule année fiscale 2017 ;
- que nous avons appris, dans le courant de l'année 2018, que les Chambres fédérales examinent la suppression prochaine de la valeur locative (M 2443-A) ;
- que le Grand Conseil ne peut pas intervenir directement mais que la responsabilité de fixer la valeur locative revient au Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

à poursuivre le moratoire sur la valeur locative en gelant le montant de la valeur locative pour l'année fiscale 2018, et les suivantes, sur le montant de l'année fiscale 2017.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au début de l'année 2018, la motion M 2443 a été acceptée par le Grand Conseil, incitant le Conseil d'Etat à bloquer l'indexation de l'impôt sur la « valeur locative ». Pour l'année suivante, le gouvernement a décidé de réexaminer l'augmentation de ladite indexation mais de la conserver.

Dans le courant de l'année 2018, les Chambres fédérales ont fait savoir qu'elles étudiaient la suppression de cet impôt de manière sérieuse. Cela remet en question cette fiscalité qui est largement contestée, et donc son indexation.

Il est certain que cet impôt crée un revenu fictif puisque le propriétaire de son propre logement l'a acquis pour ne pas payer de loyer, ce qui signifie qu'il est absurde de créer une valeur locative qui s'apparente à un loyer. Cela est d'autant plus négatif que le système actuel incite à un surendettement de son propre logement pour des raisons d'optimisation fiscale, ce qui a des conséquences macro-économiques peu souhaitables.

Par ailleurs, le développement de la propriété individuelle sous forme principalement de PPE (propriété par étage) permet sur le long terme, en parallèle avec le modèle de l'habitat coopératif, un frein de la spéculation immobilière sur le logement.

L'indexation de la « valeur locative », même à un niveau modéré, est un mauvais signal donné à l'encouragement de la propriété de son propre logement.

Partant du principe que la question de la poursuite de cet impôt va prochainement être tranchée par les Chambres fédérales, il serait judicieux de poursuivre ce moratoire pour l'année 2018 et les suivantes.

Rappelons que cette question est de la compétence du Conseil d'Etat et que le Grand Conseil a celle de l'inviter à prendre cette mesure.

C'est ce que nous faisons au travers de la présente motion.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de voter en faveur de cette motion.